

Tenir compte des points de vue des personnes pauvres est également essentiel au programme d'ADO du Canada. Afin de répondre efficacement aux besoins à l'échelle locale, le Canada a des interactions avec les gouvernements partenaires, les organismes de la société civile et les bénéficiaires de projets tout au long du cycle des projets. De plus, il consulte régulièrement un vaste éventail d'experts, d'universitaires et d'autres intervenants internationaux afin d'éclairer l'approche canadienne. Les points de vue des intervenants qui ont été énoncés durant les consultations relatives à l'examen de l'aide internationale en 2016 et 2017 ont joué un rôle crucial dans l'élaboration de la nouvelle Politique d'aide internationale féministe.

Afin que le programme du Canada soit compatible avec les normes internationales en matière de droits de la personne, les initiatives doivent démontrer, au minimum, qu'elles ne risquent pas de faire de tort. Cela signifie qu'il faut exercer une diligence raisonnable afin d'éviter de porter atteinte aux droits de la personne dans le pays ou la communauté. Dans de nombreux projets, les questions des droits de la personne font partie des objectifs clés.

Dans le cadre de son approche féministe de l'aide internationale, le Canada s'est engagé à fournir une aide humanitaire basée sur les droits de la personne et qui est inclusive. Le Canada reconnaît que tout le monde doit pouvoir bénéficier des mêmes droits fondamentaux et des mêmes occasions de réussir. Et ce, peu importe le sexe de la personne, sa race, ses origines ethniques, sa couleur, sa religion, sa langue, son orientation sexuelle, son identité de genre, son âge, ses habiletés, son statut de migrant ou de réfugié ou tout autre aspect de son identité. En adoptant une approche fondée sur les droits de la personne, le Canada contribuera à promouvoir les droits de la personne par l'entremise de l'aide internationale. Dans sa démarche, le Canada sera guidé par les principes clés en matière de droits de la personne :

- l'égalité ;
- la non-discrimination ;
- la participation ;
- l'inclusion ;
- la transparence ;
- la responsabilisation.